

## PRIX MOYEN PONDERE DES CARCASSES D'OVINS DE BOUCHERIE

Etat 7-1

# OVINS

SEMAINE N° 6 DU 02/02/2015 AU 08/02/2015

| PRIX MOYEN PONDERE<br>DES AGNEAUX | MOYENNE AGNEAUX METROPOLE<br>RUNGIS | PRIX MOYEN PONDERE<br>DES BREBIS |
|-----------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|
| 6,45<br>(-0,05)                   | 6,13<br>(-0,12)                     | 2,41<br>(-0,09)                  |

**Prix Moyen Pondere "entrée abattoir" HT exprimé en Euro/Kg de carcasse (cinquième quartier inclus) frais de transport inclus**

A partir du 30 septembre 2014, les cotations des ovins de boucherie font l'objet de changements définis par l'arrêté du 23 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 17 octobre 2012 fixant les modalités d'établissement des cotations pour les marchés des ovins.

Les modalités de remontées des prix pour les animaux achetés en lot ont changés et doivent désormais être conforme à la méthode mentionnée à l'annexe IV de l'arrêté du 23 juillet 2014.

Il convient durant les premières semaines de démarrage de lire et d'interpréter avec prudence les cotations des ovins de boucherie. Leur comparaison avec les précédentes cotations doit tenir compte de ces changements.